



AVIS DE COURSE

TYPE 2025-2028

REMONTEE DE LA RIVIERE DE MORLAIX Caravelles Cormorans Cat Boat CLUB NAUTIQUE DE CARANTEC Grade 5B 06 septembre 2025

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

Baie de Morlaix

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 REGLES

La compétition est régie par

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2
- les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile
- 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)
- 2.1 Les IC seront disponibles après 10.00 le 06/09/2025 à la Base Nautique du Kelenn
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux des classes Cormorans, Cat Boat et Caravelles
- 4.1
- **4.2** Documents exigibles à l'inscription :
- a. Pour chaque concurrent <u>majeur</u>, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
 d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion »
- ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
 - c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- 4.2.2 Pour le bateau :
 - le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription en ligne sur



la plateforme HelloAsso ou à la base nautique aux horaires indiqués ci-dessous 4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur:

https://www.helloasso.com/associations/club-nautique-carantec/evenements/regate-remontee-de-la-riviere-de-morlaix-2025

4.5 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6

4.7

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription	
Caravelles,	10€ par bateau	
Cat Boat et	·	
Cormorans		

8 PROGRAMME

8.1 Programme à terre :

Confirmation d'inscription :

Date	De	À
06/09/2025	10.00	13.00

8.3 Jours de course :

Date Signal	Caravelles
Avertissement	Cat Boat
	Cormorans
06/09/2025	16.30

- 11 LIEU
- 11.1 L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.
- 11.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.
- 12 LES PARCOURS

Le parcours indiqué dans les Instructions de Course (IC)

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1

14.2

14.3 Le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

15.1 Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par le pavillon CNC.

Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF

15.2

- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

18 PROTECTION DES DONNÉES

- **Droit à l'image et à l'apparence**: En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- Utilisation des données personnelles des participants: En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués à l'issue de la régate

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter clubnautiquecarantec@wanadoo.fr

ANNEXE A: LIEU DE LA REGATE

Club Nautique de Carantec

Club Nautique de Carantec

Rue de Bir Ilfake

Avis de course Remontée de la Rivière de Morlaix 2025

ANNEXE B: ZONE DE COURSE

